

Registre numérique 'la page du Commissaire-enquêteur'

## Enquête & Commissaire-Enquêteur

Inscrit sur la liste départementale d'aptitude du Rhône, j'ai été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le **Tribunal Administratif de LYON**.



Je suis indépendant de l'entité organisatrice de l'enquête publique et du porteur de projet, à savoir la Commune de CHASSELAY. Je suis également indépendant de tout organisme ou entreprise qui assure la maîtrise d'œuvre du projet depuis sa conception et qui assurerait son éventuelle et future réalisation.

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs (CNCE), j'adhère à sa [Charte de déontologie](#) jointe.



Charte\_deontologie\_CNCE.pdf

Claude MORTIER

Registre numérique 'la page du Commissaire-enquêteur'

## Quel est mon rôle ?

- . Veiller à **la qualité des moyens mis à la disposition du public pour l'informer à propos du projet et pour lui permettre de s'exprimer sur celui-ci pendant la période d'ouverture de l'enquête au public**, à savoir du 16 septembre 2024 à 9h au 15 octobre 2024 à 12h.
- . Ordonnancer et analyser **les observations et propositions formulées par le public**,
- . Rédiger à l'issue à la période d'ouverture de l'enquête au public,
  - a/ **un procès-verbal de synthèse** adressé au porteur de projet comprenant diverses questions soulevées pendant le déroulement de l'enquête publique appelant des précisions, des compléments d'information ou des réponses, comprenant les propositions formulées par le public
  - b/ **un rapport** récapitulatif du déroulement de l'enquête, des informations recueillies durant l'enquête publique et analysées,
  - c/ **des conclusions motivées** avec un avis, qui constitueront une aide à la décision pour statuer sur une future réalisation du projet.

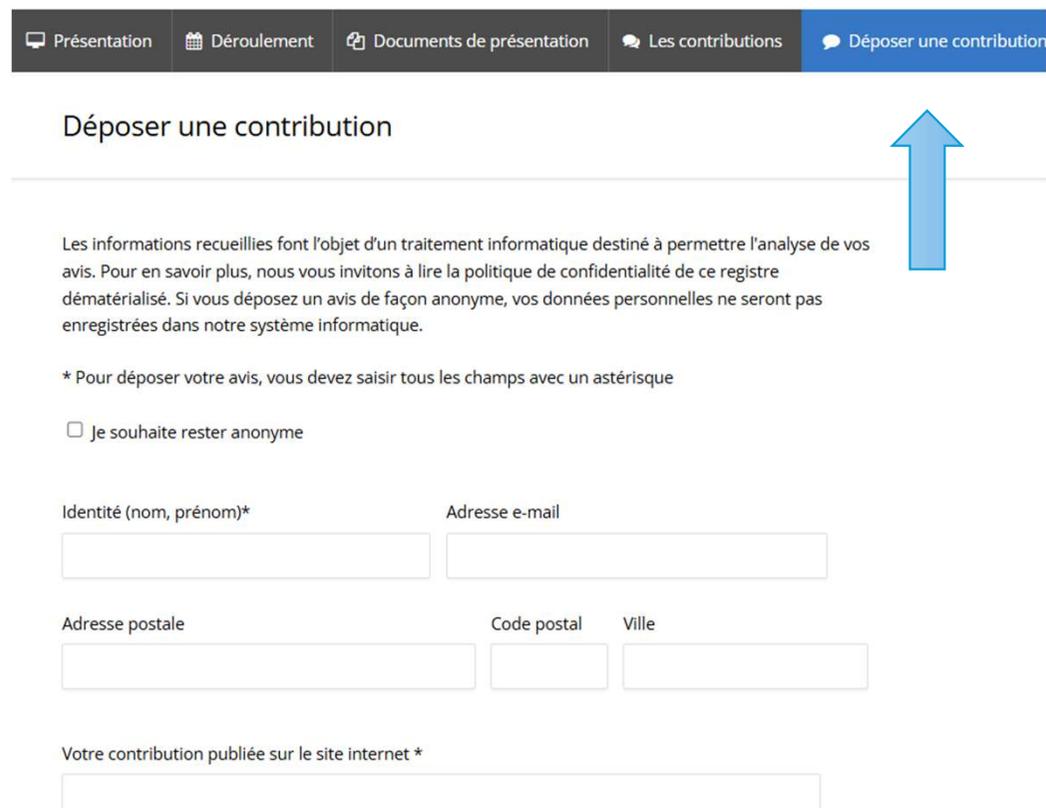
## Registre numérique 'la page du Commissaire-enquêteur'

**Comment déposer une contribution ?** entre le 16 septembre 9h00 et le 15 octobre 12h00

**Sur le Registre numérique dédié  
à cette enquête**

<https://www.registre-dematerialise.fr/5525>

**NB :** si vous souhaitez rester anonyme, cocher bien la case.  
Attention toutefois aux pièces jointes !



Présentation Déroulement Documents de présentation Les contributions **Déposer une contribution**

### Déposer une contribution

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'analyse de vos avis. Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire la politique de confidentialité de ce registre dématérialisé. Si vous déposez un avis de façon anonyme, vos données personnelles ne seront pas enregistrées dans notre système informatique.

\* Pour déposer votre avis, vous devez saisir tous les champs avec un astérisque

Je souhaite rester anonyme

Identité (nom, prénom)\* Adresse e-mail

Adresse postale Code postal Ville

Votre contribution publiée sur le site internet \*

Registre numérique ‘**la page du Commissaire-enquêteur**’

**Comment déposer une contribution ?** entre le 16 septembre 9h00 et le 15 octobre 12h00

**Sur le Registre papier** 

**en Mairie de Chasselay**

du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

**En main propre** 

**pendant mes permanences en Mairie**

les 21 et 26 septembre 2024, et

les 03 et 12 octobre 2024

. sans rendez-vous de 9h à 10h

. sur rendez-vous (\*) de 10h à 12h

(\*) dirigez-vous sur <https://www.registre dematerialise.fr/5525>

Tous documents papiers peuvent être annexés

Les contributions compris annexes seront scannées et mises en ligne sur le Registre Numérique

**NB** : si vous souhaitez rester anonyme, veillez à l’absence de données personnelles dans la contribution, compris dans les pièces jointes.

Enquête publique - Projet de modification n°1 du plan local d’urbanisme de la Commune de Chasselay - Dossier n° E24000038 / 69

Registre numérique ‘**la page du Commissaire-enquêteur**’

**Comment déposer une contribution ?** entre le 16 septembre 9h00 et le 15 octobre 12h00

**Par courriel** 

**à l’adresse électronique suivante**

[enquete-publique-5525@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5525@registre-dematerialise.fr)

**Par courrier** 

**à l’adresse postale suivante**

Mairie de Chasselay

[Monsieur le Commissaire Enquêteur](#)

7, rue du Promenoir

69380 CHASSELAY

[objet : EP modification n°1 PLU Chasselay](#)

Tous les documents papiers peuvent être annexés

Les contributions compris annexes seront scannées et mises en ligne sur la plateforme Registre Numérique

**NB** : si vous souhaitez rester anonyme, veillez à l’absence de données personnelles dans la contribution, compris dans les pièces jointes.

Enquête publique - Projet de modification n°1 du plan local d’urbanisme de la Commune de Chasselay - Dossier n° E24000038 / 69

Registre numérique ‘**la page du Commissaire-enquêteur**’

## **Comment prendre rendez-vous avec le Commissaire-Enquêteur ?**

### **Mes permanences**

les 21 et 26 septembre 2024, et les 03 et 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00, en Mairie de Chasselay

### **Le cadre de mes permanences**

La plage horaire de 9h00 à 10h00 est ouverte ‘sans rendez-vous’.

La plage horaire de 10h00 à 12h00 est ouverte ‘sur rendez-vous’.

Pour prendre rendez-vous, dirigez-vous sur <https://www.registre-dematerialise.fr/5525>

La durée prévisionnelle de chaque entretien est d’environ 20 minutes.

Registre numérique **‘la page du Commissaire-enquêteur’**

## **Quelle information du public sur l’enquête au futur ?**

Je clôturerai les Registres à l’issue de la période d’ouverture de l’enquête au public, alors à l’issue du 15 octobre 2024 à 12h.

J’adresserai mon Rapport et mes Conclusions motivées au plus tard 30 jours après la clôture des Registres, à Mr le Maire de Chasselay et à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon.

Mr le Maire disposera d’un délai de 15 jours pour demander une révision auprès du TA de Lyon. Mme la Présidente du TA de Lyon pourra également demander des compléments et corrections durant ce délai. Dans ce cas, j’adresserai ma révision au plus tard dans les 15 jours suivants la demande.

Mon Rapport et mes Conclusions motivées pourront ensuite être consultées en Mairie pendant une année, et communicables selon les conditions du Code des Relations entre le Public et l’Administration.

Claude MORTIER  
Commissaire-Enquêteur